

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la MOSELLE

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation : 14/03/2025

Présents : URBAN Michel, BECKER Cyrille, ERHARD André, BECKER Mélanie, BERGER Delphine, GOBILLOT Matthieu, DUCLERMORTIER Denis, TROSZCZYNSKI Céline,

Absents excusés : ZIPPEL Florianne, Pierre BENOIT

Nombre de procuration : 0

**DCM 11/2025 : DELIBERATION RELATIVE A LA PRESTATION DE CALCUL DES ALLOCATIONS DE RETOUR A L'EMPLOI PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE**

Le 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Cyrille BECKER rappelle à l'assemblée :

Suite à un départ d'un agent, la collectivité doit, dans certains cas, calculer et lui verser des allocations de retour à l'emploi.

Le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de la Moselle propose, par le biais d'une convention, une prestation de calcul des allocations de retour à l'emploi (ARE).

\*\*\*\*\*

Après avoir entendu le 1<sup>er</sup> adjoint dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE**

**Article 1** : De conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention et à prévoir au budget les dépenses afférentes.

**Article 2** : Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et/ou notification.

**Article 3** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

Fait à RAVILLE, le 25 Mars 2025

Conforme au registre

« Certifiée exécutoire »

Le Maire  
Michel URBAN



La secrétaire de séance  
CHLOUP SURMELY  
Marie-Pierre